



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Crue des lacs: fin de la situation critique

Suite à la baisse régulière du niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat ces derniers jours, la situation n'est désormais plus considérée comme critique. Le niveau des eaux atteindra la limite fixée par l'Autorité compétente durant le week-end et continuera vraisemblablement de baisser encore au cours des prochaines semaines. Toutes les restrictions et interdictions sont levées dès le samedi 31 juillet à 06h00.

À la suite d'une nouvelle analyse des risques et en raison de la baisse du niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat, les dernières restrictions et interdictions de naviguer, notamment sur la rivière de la Thièle, ainsi que l'interdiction de naviguer de nuit sont levées. La navigation dans le canal de la Broye n'est plus limitée.

L'ensemble des restrictions prennent fin le samedi 31 juillet à 06h00, tant pour les lacs de Morat et de Neuchâtel que sur les canaux de la Thièle et de la Broye.

Les services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et la Protection civile (PCi) sont chargés, sur demande des communes, de la remise en état des infrastructures publiques et/ou critiques touchées par la crue. Les propriétaires privés lésés doivent faire les démarches en vue d'une indemnisation et d'un rétablissement, en concertation avec leurs assurances.

De manière générale, les navigateurs et plaisanciers sont appelés à rester vigilants et à faire preuve d'une grande prudence, notamment en raison de bois flottant et d'obstacles proches des rives encore immergées. Ils sont également invités à naviguer de manière à générer le moins de vagues possible.

Les services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et la Protection civile (PCi) sont chargés, sur demande des communes, de la remise en état des infrastructures publiques et/ou critiques touchées par la crue. Les propriétaires privés lésés doivent faire les démarches en vue d'une indemnisation et d'un rétablissement, en concertation avec leurs assurances.

Recommandations à la population :

- Rester prudent aux abords des rives des lacs et cours d'eau

- Pour les propriétaires de bateau et les navigateurs, contrôler les fixations des bâches et vérifier les amarrages, afin que la longueur des cordes soit adaptée au niveau de l'eau et ne pas vider les eaux usées dans les lacs.
- Se conformer aux ordres et restrictions des autorités locales.

Les informations et recommandations à la population sont consultables sur les applications Alertswiss et MétéoSuisse, ainsi que sur les réseaux sociaux et sites internet des autorités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juillet 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite

DJES, Jean-Christophe Sauterel, chef communication EMCC, [penurie.medias\(at\)vd.ch](mailto:penurie.medias(at)vd.ch)